

Protection du conjoint après disparition

Par pv94vitry, le 02/05/2016 à 16:13

Bonjour,

Voilà ma situation: je suis divorcé et j'ai un fils en résidence alternée. Je suis également propriétaire de mon appartement.

Je me suis mis depuis quelques années avec une femme, or j'aimerais savoir comment procéder afin que si je venais à décéder, elle ne se retrouve pas à la rue, mon héritier étant actuellement mon fils uniquement.

Nous souhaitons nous PACSer prochainement mais je sais que ca n'a pas d'incidence sur la succession.

Dois-je faire un testament, est-ce suffisant? je souhaite aussi voir pour modifier l'héritage, et lui léguer 20 ou 30% du bien, mais pourrait-elle encore jouir du bien au moins jusqu'à la majorité de mon fils? ou bien la mère de mon fils pourrait décider de vendre l'appartement? Merci.